

Mercredi 10 juin 2015



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre IRVIN-ROSS

(N° 25) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*

M^{me} STEFANSON

(N° 209) — *Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act*

M. EWASKO

(N° 214) — *Loi sur la Journée des conducteurs d'autobus scolaires/The School Bus Driver Day Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M. SCHULER

M. GRAYDON

M^{me} MITCHELSON

M. EWASKO

M. PEDERSEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(46 h 52 min)

(Assemblée — Conseil exécutif)

(salle 255 — Infrastructure et Transports)

(salle 254 — Santé, Vie saine et Aînés)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*

(amendement [1] — M. SCHULER)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 6) — *Loi sur le Centre national pour la vérité et la réconciliation/The National Centre for Truth and Reconciliation Act*

(amendé — comité)

(titre amendé)

M. le *ministre* DEWAR

(N^o 9) — *Loi sur les comptables professionnels agréés/The Chartered Professional Accountants Act*

M^{me} la *ministre* BLADY

(N^o 16) — *Loi commémorative de Terry Fox/The Terry Fox Legacy Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre ALLUM

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

(M. GOERTZEN — 22 min)

Motion de M. le ministre ROBINSON

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est/The Manitoba Floodway and East Side Road Authority Amendment Act*

(M. BRIESE)

Motion de M. le ministre MACKINTOSH

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité des Premières nations)/The Police Services Amendment Act (First Nation Safety Officers)*

(M. EWASKO)

Motion de M. le ministre ALLUM

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)*

(M. GOERTZEN)

Motion de M. le ministre NEVAKSHONOFF

(N^o 8) — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act*

(M. GOERTZEN)

Motion de M^{me} la ministre CROTHERS

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique (utilisation interdite des appareils de bronzage par les enfants et autres modifications)/The Public Health Amendment Act (Prohibiting Children's Use of Tanning Equipment and Other Amendments)*

(M. GOERTZEN)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre KOSTYSHYN

(N^o 4) — *Loi sur la promotion du secteur agroalimentaire/The Farm and Food Awareness Act*

M. le ministre CALDWELL

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux (espèces aquatiques envahissantes)/The Water Protection Amendment Act (Aquatic Invasive Species)*
(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (circonscriptions spéciales d'aménagement du territoire)/The Planning Amendment Act (Special Planning Areas)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats d'améliorations domiciliaires)/The Consumer Protection Amendment Act (Home Improvement Contracts)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers/The Foreign Cultural Objects Immunity from Seizure Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* CHIEF

(N° 18) — *Loi sur les professions reconnues/The Certified Occupations Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les architectes/The Architects Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*

M. le *ministre* ALLUM

(N° 22) — *Loi sur le Collège Red River/The Red River College Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur la boxe/The Boxing Amendment Act*

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels/The Personal Property Security Amendment Act*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de la fonction publique/The Civil Service Superannuation Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* CROTHERS

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (cigarettes électroniques)/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act (E-Cigarettes)*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 31) — *Loi sur les urbanistes professionnels/The Registered Professional Planners Act*

M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur la destruction des mauvaises herbes/The Noxious Weeds Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 33) — *Loi sur la réforme du droit de la famille (mesures pour le mieux-être des enfants)/The Family Law Reform Act (Putting Children First)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 34) — *Loi sur la sécurité accrue des routes (modification de la Loi sur les conducteurs et les véhicules et du Code de la route)/The Safer Roads Act (Drivers and Vehicles Act and Highway Traffic Act Amended)*

M^{me} la *ministre* BRAUN

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (présomption relative au trouble de stress post-traumatique et autres modifications)/The Workers Compensation Amendment Act (Presumption re Post-Traumatic Stress Disorder and Other Amendments)*

M. le *ministre* DEWAR

(N° 36) — *Loi d'exécution du budget de 2015 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2015*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* BLADY

(N° 37) — *Loi sur la radioprotection/The Radiation Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 38) — *Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* CHOMIAK

Que l'Assemblée annule l'entente précédente du 4 juin 2015 portant qu'elle siège pendant les mois de juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre et que, par dérogation au paragraphe 2(1) du *Règlement*, ses travaux se déroulent comme suit :

- a) l'Assemblée ajourne ses travaux le 11 juin 2015, conformément au *Règlement*;
 - b) elle reprend ses travaux le 15 juin 2015 et siège jusqu'au 9 juillet 2015;
 - c) elle reprend de nouveau ses travaux le 13 octobre 2015 et siège jusqu'au 10 novembre 2015;
 - d) elle reprend une fois de plus les travaux de la session en cours ou entreprend la 5^e session de la 40^e législature le 26 novembre 2015 et siège jusqu'au 10 décembre 2015.
-

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

QUARANTIÈME LÉGISLATURE — TROISIÈME SESSION

QUESTIONS ÉCRITES

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?
12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* CALDWELL

(N^o 39) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) (transparence et responsabilité accrues au niveau local)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act (Enhancing Local Transparency and Accountability)*

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 41) — *Loi corrective de 2015/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2015*

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} HOWARD — Soutien face à un système universel fort de services de garde d'enfants

11. Attendu :

qu'il est essentiel que les parents aient accès à des services abordables de qualité en matière de garde d'enfants afin de pouvoir choisir de travailler, de suivre des cours ou de mettre à niveau leurs compétences et que de tels choix contribuent à l'économie du Manitoba;

que l'opposition officielle a récemment révélé qu'elle avait l'intention de réduire le nombre de places abordables en garderie et de favoriser les garderies privées à but lucratif, mesure qui compromettrait les 29 000 places abordables que le gouvernement provincial a aidé à mettre en place à l'intention des familles au cours de la dernière décennie;

que le leader de l'opposition officielle s'est attaqué aux services universels et abordables de garde d'enfants par le passé, comme lorsqu'il était ministre au sein du gouvernement Filmon et que le Manitoba a été la seule province à utiliser son droit de veto contre le programme national de garderies proposé par le gouvernement fédéral ou encore lorsqu'en 2006, il a appuyé le gouvernement Harper dans sa décision d'annuler l'entente de 176 millions de dollars conclue avec la province visant la mise en œuvre d'un tel programme;

que le dernier gouvernement provincial conservateur a réduit de 8 millions de dollars le fonds réservé aux garderies et qu'il a réduit de 50 % les subventions d'exploitation réservées aux prématernelles;

que l'établissement d'un système de services de garde d'enfants privé et à but lucratif entraînerait une augmentation de plus du double des frais que les familles paient actuellement, ce qui nuirait davantage aux familles à faible revenu;

que depuis 1999, le gouvernement provincial a accordé du financement permettant de presque doubler le nombre de places disponibles dans les garderies au Manitoba et qu'il a un plan à long terme qui vise à financer des services abordables de garde d'enfants pour toutes les familles qui en ont besoin;

que le gouvernement provincial a récemment réaffirmé son intention de financer 5 000 places supplémentaires dans les garderies et de construire ou agrandir des garderies partout au Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exprime son soutien face à un système universel fort de services de garde d'enfants qui vient en aide aux familles manitobaines, qui permet aux parents de travailler ou de poursuivre leurs études et qui investit dans l'avenir des enfants de la province;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer à assurer l'essor du système universel de services de garde d'enfants au Manitoba plutôt que de réduire drastiquement le nombre des places disponibles dans les garderies au profit d'un système privé.